



Accessibilité en extérieur

## Bandes d'Eveil à la Vigilance



**NOUVELLES DIMENSIONS**

600x412  
Conforme aux deux implantations  
suivant la norme NFP98-351  
en la tournant de 90°

Les Bandes d'Eveil à la Vigilance (BEV) sont conçues pour informer et sécuriser les personnes aveugles ou malvoyantes lors de leurs déplacements pédestres. Conformément à la loi du 11 février 2005 : « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », ces BEV participent au respect de la loi.

Elles informent les personnes déficientes visuelles, de la présence :

- d'un passage pour piéton
- de la bordure d'un quai
- d'une volée d'escalier

Type de BEV	Dimensions
Lisse	820x420
	820x607
Larmée	<b>600x412</b>
	820x420
	820x607
	<b>600x412</b>